

Tableau des réductions ASM 2024-2025

Réduction	Pour qui ?	Montant	Quel processus pour en profiter ?	
Réduction déductible une fois le paiement total de la cotisation effectué				
3 licences et +	3 licences payantes ASM Omnisports du même foyer familial.	Réduction de 20€ / personne	Tous les membres de la famille doivent être inscrits dans le logiciel adhérents du Club. Si le paiement a été fait en ligne, le remboursement est fait par l'accueil de l'ASM par virement. L'adhérent devra fournir son RIB. Si le paiement est effectué à l'accueil de l'ASM, les 20€ seront déduits directement du montant total.	
Carte Pass'Région	Jeune de 16 à 25 ans en formation, apprenti ou lycéen, jeune mission locale... de la région Auvergne-Rhône-Alpes <i>NB : pas de condition de ressources</i>	30€ pour tout public 60€ pour les personnes handicapées 60€ pour les filles inscrites à la boxe, lutte, judo, kendo	Attention : démarche à l'initiative de l'adhérent ! Effectuer l'inscription au Pass'Région sur ordinateur en utilisant un navigateur Internet récent ou en téléchargeant l'application sur smartphone "Pass'Region" Une fois la carte reçue, joindre une copie de cette dernière à la fiche d'inscription de l'ASM en notifiant la date de naissance du porteur de la carte + RIB de l'adhérent	L'ASM vire le montant de l'aide à l'adhérent une fois qu'elle a reçu la somme de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
Chèque 1ère licence	Enfant né avant le 1er janvier 2019, résident de la ville de Clermont-Ferrand et n'ayant JAMAIS été inscrit à un sport.	25 €	L'adhérent doit fournir à l'accueil de l'ASM le chèque 1ère licence de la ville de Clermont + un RIB Attention : la demande doit être faite avant le 30 novembre 2024	L'ASM vire le montant de l'aide à l'adhérent une fois qu'elle a reçu la somme de la part de la Ville de Clermont
PassSport	Les personnes nées entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (6 à 17 ans révolus) Les personnes nées entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (6 à 19 ans révolus) Les personnes nées entre le 16 septembre 1994 et le 31 décembre 2009 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (16 à 30 ans) Les étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficiant au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 – 2025.	50 €	Les familles concernées recevront un mail du Ministère des Sports contenant un code unique. Le parent doit transférer ce mail à l'accueil de l'ASM (accueil@asm-omnisports.com) + un RIB. Le PassSport est valable du 1er juin au 31 décembre 2024	Si le paiement a été fait en ligne, le remboursement est fait par l'accueil de l'ASM par virement. L'adhérent devra fournir son RIB. Si le paiement est effectué à l'accueil de l'ASM, les 50€ pourront être déduits directement si le parent présente le mail du Ministère des Sports.